

COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHIED
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 24 juillet 2024

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre
MM. Junker Raymond, échevin
M. Alain Weber, secrétaire
Absent excusé: Leweck Jim, échevin

OBJET: Droit de préemption – Section A de Schlindermanderscheid

Le collège échevinal décide unanimement de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles 564/1965, 564/1964 et 564/1330, lieu-dit « Am Schlinderberg », d'une surface de 27 ares 30 centiares, 27 ares 30 centiares et 80 ares, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section A de Schlindermanderscheid.